



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 28/02/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis et la décision suivants entre le 14 et le 28 février 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Extension et augmentation d'activité d'un site de fabrication de circuits intégrés sur la commune de Crolles (38)

Augmentation de l'activité de fabrication de circuits intégrés et de composants discrets, utilisés dans divers domaines comme les télécommunications, l'informatique, le traitement d'images ou l'automobile, par la société STMicroelectronics, nécessitant la réalisation de six nouveaux bâtiments de production (en supplément des trois existants), construits sur le même modèle et incluant une salle blanche et les équipements et utilités nécessaires à son fonctionnement, classée Seveso seuil haut.

- Extension de la société TEC'CHIM sur la commune de Sorbiers (42)

Augmentation de la capacité de production de la société Tec'Chim par la construction d'un nouvel atelier accueillant de nouvelles lignes de traitement de surface de pièces métalliques.

- Activité de traitement de surface de la société CIC-VNS sur la commune de Saint-Etienne (42)

Exploitation par CIC-VNS d'un atelier de traitement de surface de pièces métalliques par chromage et nickelage sur une surface de 27 000 m² et classé Seveso seuil bas.

- Parc éolien sur les communes de Saint-Clair-sur-Galaure et de Montfalcon (38)

Implantation par la SAS Parc éolien de Chambaran, filiale d'EDF Renouvelables France, sur le plateau de Chambaran, de dix éoliennes d'une hauteur maximale de 150 m en bout de pale, avec un rotor de 117 m de diamètre, qui génèreront une puissance installée totale de 30MW.

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

- Création d'une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-Le-Vinoux et mise en compatibilité du PLUi de la métropole grenobloise (38)

Réalisation par le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (Smmag), d'une liaison par câble de 3,5 km avec six stations, 23 pylônes de hauteur comprise entre 14 et 40 m, franchissant le Drac, l'A480, l'Isère, les voies ferrées et la RN481, et véhiculant à terme 1 500 personnes par heure et par sens.

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Martin d'Uriage (38)

Evolution portant sur la période 2022-2034, s'appuyant sur l'hypothèse d'un taux de croissance annuel moyen de + 0,5 %, portant la population à environ 5 900 habitants à terme et prévoyant 17,4 hectares de potentiel constructible, en divisions parcellaires et dents creuses, dans l'enveloppe urbaine existante, pour 346 logements nouveaux potentiels, sans prévoir de secteur d'extension urbaine.

- Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Versailleux (01)

Elaboration du PLU de la commune de Versailleux, située dans la Dombes des étangs, qui compte 472 habitants en 2019, et dont le projet de PLU prévoit de porter la population à 500 habitants à l'horizon 2035, avec 20 nouveaux logements.

- Mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet concernant l'extension d'une carrière du plan local d'urbanisme (PLU) de Tignieu-Jamezieu (38)

Mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration de projet qui porte sur l'extension d'une carrière de roches alluvionnaires sur la parcelle AB 286 d'une superficie de 9,2 ha, consistant à intégrer un secteur réservé à l'activité de carrière sur la parcelle concernée et à ajuster le règlement écrit et le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour permettre la concrétisation du projet.

- Plan de mobilité (PDM) de Vienne-Condrieu-Agglomération (38 et 69)

Élaboration du Plan de mobilité (PDM) de la communauté d'agglomération de Vienne-Condrieu, au sud de Lyon, sur un territoire de 90 000 habitants situé sur les deux rives du Rhône et traversé par l'autoroute A7.

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Paul-Trois-Châteaux (26)

Évolution prévoyant de porter la population communale à 9 742 habitants à l'horizon 2032, de créer 414 logements supplémentaires pour une consommation d'espace de 17,47 ha, dents creuses comprises.

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Modification simplifiée du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Roussillon (38)

Modification du PPRT de Roussillon sur les communes de Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons et Salaise-sur-Sanne, à la suite de la modification des aléas liés à certaines des installations Seveso seuil haut présentes sur ou à proximité de la plateforme technologique de Roussillon.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site :
<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>